



Sous les palais, la plage ?

par Salomé Perrier

SAF Nîmes



par Jean-Jacques Gandini,

SAF Montpellier

Jean Jacques GANDINI : Mai 68, Salomé, c'est loin pour toi cet évènement ? Aujourd'hui en tant que jeune avocate, membre du SAF, quelle image en as-tu ? Est-ce que cela t'a apporté quelque chose dans ta façon d'être maintenant ?

Salomé PERRIER : Pour moi, c'est briser les carcans et c'est une mobilisation nationale. C'est ça le plus important : tous les secteurs de la société se sont alliés pour refuser l'état de fait existant, refuser le fonctionnement de la société sur un tas de pans tels qu'ils étaient, remettre en question, réfléchir à d'autres possibles. Le refus à un instant T du fonctionnement de la société, telle qu'elle était, dans son ensemble. Même si on a entendu tellement de choses au niveau du résultat de l'après-Mai 68, et que j'ai des doutes sur son héritage, oui ça m'a nourri dans mon envie d'être avocate, même si c'est probablement de façon indirecte. Moi, je me suis politisée dans une manifestation contre la Loi Fillon en 2006, le projet « Égalité des chances », qui en était le contraire en pratique, et comme je ne voulais pas manifester bêtement, je me suis plongée dans les textes de loi et ça m'a confirmé dans ce je subodorais depuis longtemps : c'est le droit qui me plaisait. Je pense qu'actuellement, être avocat c'est le meilleur moyen d'avoir un métier qui permette de militer, de lutter de façon efficace contre la société qui nous est imposée. Oui, de manière diffuse, Mai 68 a nourri ma vocation, et en tout cas mon adhésion au SAF, oui, je pense.

JJ G : Oui, en l'espace de 50 ans, la vision de la société sur Mai 68 a beaucoup changé. Pour moi, alors jeune étudiant de 20 ans en 1^{ère} année à la Fac de droit de Montpellier, Faculté de droite cela va sans dire, cela a d'abord été l'espace des possibles, prendre le temps de la réflexion, de l'écoute de l'Autre, et prendre la parole. Pour se poser la question : quelle société veut-on et pour quoi faire ? Bref, changer la vie ! Mai 68 a donc été pour moi un révélateur, même si j'étais déjà politisé depuis plus d'un an. Oui, un effet détonateur ! Et si ça m'a changé personnellement et profondément, c'est parce que j'étais aussi en phase avec un mouvement social fort. Mai 68 a une dimension hédoniste certaine, a provoqué un véritable changement dans les mentalités, mais pour moi l'essentiel, c'est la grève générale qui a duré trois semaines. Avec plusieurs millions de grévistes, bien plus qu'en 36 pendant le Front Populaire. Changer la vie en changeant la société. Même si à l'époque je ne pensais pas devenir avocat, j'en suis venu à

embrasser cette profession après un long cheminement personnel, y voyant un moyen de continuer la lutte avec un outil à ma portée, l'arme du droit.

SP : D'accord. Du coup, tu en es venu à avoir une approche du droit différente de celle enseignée traditionnellement dans nos facultés ?

JJ G : Oui, on y apprend LE droit comme s'il était un présupposé, quelque chose d'intangible, alors qu'à la réflexion c'est une notion plutôt plastique : tout dépend de ce qu'on y met derrière. Comment fonctionne le droit ? À quoi sert-il ? Au bénéfice de qui ? On s'aperçoit vite en fait que la justice fonctionne selon une logique de classe. Et c'est comme ça que j'ai rencontré le Mouvement d'Action Judiciaire (M.A.J.) qui voulait sortir de la forteresse des palais de justice, aller à la rencontre des justiciables avec notamment la création des boutiques de droit, et prônait un exercice différent de cette profession surannée d'avocat. Henri Leclerc, l'un de ses fondateurs, qui rejoindra par la suite le SAF comme je l'ai fait moi-même également après, le résume parfaitement dans son ouvrage *La parole et l'action*, en évoquant la création du cabinet Ornano en plein quartier populaire du XIX^e à Paris en 1973 : « Nous voulions créer un collectif d'avocats couvrant l'ensemble du champ du droit, chacun acquérant une compétence d'exception dans sa spécialité ; une organisation égalitaire et sans hiérarchie nous permettant de répondre efficacement aux besoins des plus modestes, tout en gagnant notre vie grâce à la fixation de nos honoraires à un 'juste prix'. Nous souhaitons nous inscrire dans une autre logique du droit. »

SP : Justement ce qui m'interpelle à l'heure actuelle lorsqu'on est avocat, pour penser son rôle dans la société, c'est qu'on est plutôt dans une démarche individuelle, individualiste, même si c'est contradictoire. Moi c'est uniquement grâce au SAF que j'ai trouvé une façon de donner sens à ma profession, trouver l'échange façon Ornano. Et pour moi le dérivé des boutiques de droit, ce sont les Conseils d'Accès au Droit (CDAD), lieux où nous sommes directement en lien avec les problèmes quotidiens des personnes. On démystifie le droit en rendant le justiciable acteur de son problème juridique. Alors que les projets de réforme qui portent sur la dématérialisation, les legal techs et autres, veulent uniformiser les litiges. Comme si on pouvait uniformiser les relations humaines ! Le matériau premier de l'avocat c'est l'humain plus que le texte de droit.

Tu disais par ailleurs que 68 a aussi été un éveil des consciences dans les relations hommes-femmes pour tendre à vers l'égalité, mais ça prend du temps et on a beau être maintenant une profession majoritairement de femmes, la crédibilité reste encore trop souvent du côté des hommes, et ça c'est impressionnant.

JJ G : Tu sais que je suis depuis longtemps un adepte de la responsabilité partagée, et là en plus le SAF a actuellement une présidente... Alors là, bravo et continuons !

